

LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES : SANTÉ ET SPORT

L'ESSENTIEL

- ▮ L'École doit créer un climat de confiance et offrir un cadre protecteur propice aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves.
- ▮ Éduquer, protéger, prévenir sont les trois dimensions qui fondent l'éducation à la santé.
- ▮ La promotion de la santé et du sport s'inscrit dans cette démarche.

Promouvoir la santé à l'École

La promotion de la santé à l'École permet de favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, de répondre aux problèmes de santé rencontrés, notamment la détection des problèmes de vision ou d'audition, la prévention des conduites addictives, des conduites à risque, de l'obésité, des mauvaises habitudes de vie (activité physique, temps passé devant un écran, sommeil, habitudes alimentaires, etc.).

Ainsi, d'après l'enquête DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) publiée en juin 2015 et faite en 2013 auprès des élèves en grande section de maternelle, 12 % des enfants sont en surcharge pondérale et 3,5 % sont obèses.

Dès le collège, la prévention des conduites addictives a toute sa place : 28 % des élèves déclarent avoir connu au moins une ivresse durant leurs années collège (HBSC - *Health Behaviour in School-aged Children 2014*) ; l'usage quotidien de tabac a continué de progresser très légèrement, passant de 31,5 % à 32,4 % entre 2011 et 2014 (ESPAD - *European School Survey on Alcohol and Other Drugs 2015*). Les années collège correspondent toujours à une période importante d'expérimentation des substances psychoactives.

Renforcer le parcours éducatif de santé (PES)

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé (PES) prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres. Il se met progressivement en place dans les écoles et les établissements scolaires.

Il a pour objectif :

- la construction des compétences et connaissances utiles tout au long de la vie ;
- la participation à l'acquisition de comportements responsables individuels et collectifs ;
- l'accès à des dispositifs de prévention, notamment les visites médicales et de dépistage obligatoires à 6 et 12 ans.

À la rentrée 2017, une réunion commune entre recteurs et directeurs des agences régionales de santé sera organisée sous la présidence des ministres de la Santé et de l'Éducation nationale. Il s'agira de renforcer les coopérations entre les deux ministères pour accroître la protection sanitaire des élèves. Une attention toute particulière sera portée aux diagnostics des troubles auditifs et visuels, notamment à l'occasion des visites médicales obligatoires.

Prendre en charge la souffrance psychique des élèves

L'organisation de la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes de 11 à 21 ans sera expérimentée, à compter de janvier 2018, dans trois régions académiques : Grand Est, Île-de-France et Pays de la Loire.

Au cours de l'année scolaire, le guide *Une École bienveillante pour tous* sera diffusé afin d'accompagner les équipes éducatives des écoles, collèges et lycées à repérer et orienter les élèves en situation de souffrance psychique. Ce guide, élaboré conjointement avec le ministère des Solidarités et de la Santé et la Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et des disciplines associées, a pour objectif d'aider à mieux connaître et repérer les signes de mal-être des élèves, à agir de manière concertée pour établir un environnement serein pour la réussite scolaire de chaque élève.

Développer la pratique sportive

La pratique sportive régulière permet l'épanouissement de chacun. Elle contribue à l'apprentissage de l'esprit d'équipe, au goût de la coopération, au respect des règles, comme à l'estime de soi et des autres. Elle améliore également l'hygiène de vie et permet ainsi de prévenir les conduites addictives.

Le dépassement de soi, inhérent à la pratique sportive, permet enfin de susciter chez les élèves le goût de l'effort indispensable à la réussite de tout parcours scolaire et professionnel.

Cela justifie la promotion de la pratique sportive à l'école notamment dans le cadre de l'EPS et de l'Association Sportive (AS).

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 sera l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale de promouvoir les valeurs de l'olympisme, qui sont aussi celles de l'École de la confiance : excellence, amitié et respect.

Les Jeux olympiques et paralympiques doivent aussi être l'occasion de promouvoir la pratique sportive à l'École.

En lien constant avec le ministère des Sports, l'éducation nationale travaillera étroitement avec le Comité national olympique et sportif français (Cnosf), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), les fédérations sportives et le groupement d'intérêt public Paris 2024 (GIP Paris 2024) pour diffuser l'esprit olympique au sein des écoles et des établissements scolaires et transmettre durablement la passion du sport.

La Journée nationale du sport scolaire, mercredi 27 septembre 2017, sera un temps fort pour faire connaître les activités proposées au sein des associations sportives scolaires, et les organisations mises en place par les fédérations sportives scolaires (UNSS, Usep et Ugsel).

Cette journée sera l'occasion **d'encourager à l'horizon 2024** les partenariats pédagogiques par le rapprochement des écoles et établissements scolaires avec les clubs ou associations sportives locales pour que chaque jeune puisse trouver un sport qui lui convienne, et pour inscrire la pratique sportive dans la durée, tout au long de l'enfance et de l'adolescence. ■

Bien-être et santé des élèves : une priorité de l'École

